

LES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

HISTORIQUE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

1995 – Mise en place de la collecte des
matières récupérables

En 1995, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre introduit la collecte des matières récupérables sur son territoire, grâce à l'utilisation de bacs roulants.

Comme la gestion de ces matières relève alors de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL), un centre de transfert des matières récupérables est construit sur les terrains de la Régie des déchets afin de faciliter le regroupement et l'acheminement des matériaux.



PRISE EN CHARGE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES



En 2007, à la suite de la fermeture de la RIRHL, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre devient responsable de la gestion des matières récupérables pour l'ensemble de son territoire.

Elle procède alors à l'acquisition du centre de transfert des matières récupérables, ainsi que d'autres biens appartenant auparavant à la RIRHL.

En 2008, la Régie devient cliente de Tricentris, centre de tri spécialisé, pour assurer le traitement des matières récupérables.

De 2012 à 2025, ce partenariat s'approfondit et la Régie devient officiellement membre de Tricentris.

UN NOUVEAU MODÈLE DE GESTION

Depuis le 1er janvier 2025, la gestion des matières récupérables au Québec a été transférée au secteur privé.

C'est désormais Éco Entreprises Québec (ÉEQ) qui assume l'ensemble des responsabilités liées au recyclage à l'échelle provinciale.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre agit maintenant comme fournisseur de services pour ÉEQ, assurant la continuité de la collecte et de l'acheminement des matières récupérables sur son territoire.

Principaux points à respecter :

- Les bacs de récupération, une fois brisée, deviendront bleus
- Aucun excédent permis à côté des bacs de récupération
- Les roues et les poignées des bacs doivent être mis du côté de la maison



26 collecte annuellement
(aux 14 jours)



2024 :
2 930 tonnes métriques